

## PROJET FNAREN 2018-2019

*La rééducation, définie dans la circulaire 2014-107 du 18 août 2014, s'inscrit dans le service public et laïc de l'Éducation nationale de la République Française, signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les rééducatrices et les rééducateurs sont des fonctionnaires d'État. Les rééducatrices et les rééducateurs travaillent au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans les RASED, voire dans les CMPP, les CMP, les CAPP ou les CAMSP. Leur mission « s'exerce dans le cadre du référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé du premier degré ».*

**La FNAREN** est attachée à une école favorisant l'ouverture à l'autre, au monde, rendant l'enfant curieux et acteur de ses apprentissages, une école laissant une place à l'imaginaire et à la créativité. L'école doit rester un lieu pour grandir, se construire, vivre et apprendre avec les autres, tout en prenant en compte le développement singulier de l'enfant en tant que sujet.

**La FNAREN** continue à promouvoir la conception d'une école primaire qui accueille toutes les différences. Elle milite pour une école qui ne réduit pas l'élève à la seule évaluation de ce qu'il produit, afin d'éviter cette violence institutionnelle.

**La FNAREN** défend le droit pour chaque enfant à bénéficier, sur le territoire de la République, d'une aide spécialisée adaptée aux difficultés qu'il peut rencontrer dans ses apprentissages, conduite par des enseignantEs ayant suivi et validé une certification appropriée. Leur travail se situe dans le champ de l'adaptation scolaire.

### Les aides spécialisées à l'école

L'école doit prendre en compte, en son sein, les difficultés liées à l'histoire de certains enfants, qui les empêchent d'effectuer les apprentissages cognitifs et relationnels attendus, sans les externaliser, ni les médicaliser.

Pour ce faire, bien loin de l'intervention ponctuelle ou en urgence, il faut prendre le temps de la rencontre, de l'observation fine, de l'écoute à l'école, mais dans un cadre distinct de celui où s'exprime la difficulté ou la souffrance de l'enfant. Les aides spécialisées pédagogique, rééducative, l'aide psychologique, clairement différenciées et organisées en réseau (RASED), sont nécessaires pour permettre à l'école de s'adapter à des problématiques singulières et complexes.

La FNAREN insiste sur l'importance de ce travail en équipe qui garantit une approche et une analyse plurielles, indispensables au traitement de la difficulté scolaire, le « tout pédagogique », l'empilement des aides et la bonne volonté ne pouvant répondre à toutes les difficultés rencontrées par les enfants.

La FNAREN continue à revendiquer un temps de synthèse RASED institutionnalisé. Elle demande un assouplissement sur le temps des « 24 heures devant élèves » afin de favoriser les concertations avec les enseignants, le travail avec les familles, la mise en place de groupes de réflexion autour des pratiques professionnelles et les rencontres avec les partenaires extérieurs.

Les rééducatrices et les rééducateurs tissent des liens avec les familles, les enfants, les collègues ; elles/ils occupent une place de tiers dans les relations avec les enseignantEs, les partenaires extérieurs et les parents. Ils/elles ne se positionnent pas en expertEs de la difficulté scolaire mais en partenaires-médiateurs participant à la co-réflexion et l'élaboration d'un projet adapté à la situation.

**La rééducation** propose une approche globale, relationnelle et psycho-affective des difficultés scolaires où la singularité de chaque enfant est reconnue et respectée. En accueillant cet enfant souvent en souffrance, elle l'aide à établir des liens entre son monde personnel et les codes culturels que requiert l'école. Elle contribue à (re)mobiliser les processus de pensée nécessaires à l'investissement scolaire et aux apprentissages. Elle consiste à accompagner l'enfant dans la (re)construction de l'estime de soi, la (re)conquête du désir d'apprendre et/ou de l'autonomie, l'acceptation des règles et des contraintes, l'ajustement des conduites corporelles, émotionnelles et intellectuelles, pour un

meilleur épanouissement et plus d'efficacité en classe. Elle est proposée avec l'accord de la famille et de l'enfant lui-même.

La rééducation est attentive aux rythmes de l'enfant en fonction de son âge et de sa personnalité. Elle s'appuie sur un projet d'aide singulier, élaboré en partenariat avec les enseignantEs et les familles ou les référents familiaux. Elle se pratique à distance de la situation scolaire, en dehors de la classe, et sur le temps scolaire, en s'appuyant sur un cadre prévenant et sécurisant, dans un temps et un lieu spécifiques, clairement identifiés, qui garantissent la confidentialité.

La modalité individuelle ou groupale est décidée au regard des besoins de l'enfant.

Les rééducatrices et rééducateurs utilisent des médiations diversifiées où le jeu a toute sa place. Ce travail d'aide est différent et complémentaire de celui des enseignantEs de la classe, de l'école, des autres membres du RASED et des interventions d'autres professionnels de l'aide et du soin. Il est indispensable dans l'école pour prévenir l'échec, le décrochage et la violence ; il participe à la construction des processus de symbolisation, évitant ainsi les passages à l'acte.

**La prévention doit rester un axe fort de notre travail.** Prévenante, et précoce, elle permet d'éviter l'apparition ou l'installation d'une difficulté. Elle est mise en place dès l'école maternelle, dans le cadre de projets et d'actions spécialisées. Elle nécessite la présence de la rééducatrice ou du rééducateur sur le terrain et sa proximité avec les équipes pédagogiques.

**La FNAREN reste mobilisée pour le maintien et le développement de l'aide rééducative dans le service public et laïc de l'Éducation nationale.**

### Actualité des RASED

**La situation des RASED n'a cessé de se dégrader depuis 2008.**

La FNAREN condamne les suppressions de postes de rééducatrices/teurs et demande les réouvertures promises. Elle dénonce les disparités géographiques concernant les départs en formation, les dotations en postes, l'exercice des missions et les conditions de travail. Dans un tel contexte, les RASED ne peuvent répondre aux besoins des élèves et aux attentes des enseignants et de leur hiérarchie. Cette situation est à l'origine de représentations erronées de l'action des personnels des RASED, notamment, des rééducateurs, et conduit à la disparition progressive de l'aide rééducative.

La FNAREN continue de s'engager et d'agir pour que l'Éducation nationale assume sa mission de service public et réponde aux besoins de chaque circonscription, dans tous les départements.

La (re)constitution d'équipes complètes de RASED, sur des secteurs d'intervention limités, est indispensable pour garantir la cohérence et la continuité des actions qui contribuent à offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite.

En s'appuyant notamment sur les textes parus en 2014 qui précisent les missions des enseignants spécialisés des RASED, les AREN utiliseront les réunions institutionnelles pour défendre la pertinence de la rééducation dans l'aide spécialisée à dominante relationnelle apportée aux élèves, aux enseignantEs de la classe et aux familles.

La FNAREN veille à ce que la mise en place des pôles ressource de circonscription ne détourne pas les rééducatrices/teurs de leurs missions de prévention et de rééducation. Elle réagira aux dérives constatées.

La FNAREN travaillera à l'articulation des circulaires 2014-107 sur le fonctionnement des RASED et 2017-026 sur le CAPPEI pour définir le cadre dans lequel peuvent s'exercer les missions du rééducateur de l'Éducation nationale en tant que « personne ressource ».

La FNAREN constate une tendance à la recherche de réponses médicales à la difficulté scolaire. L'augmentation du nombre de PAP, de dossiers MDA (maison de l'autonomie), ou MDPH, ou des examens et traitements médicaux en témoigne.

Parallèlement, la FNAREN déplore des glissements sémantiques préoccupants, de la « difficulté » au « trouble ». Les mots utilisés pour caractériser une difficulté ne traduisent pas la même approche d'une situation et induisent des réponses différentes.

La FNAREN considère l'aide rééducative/relationnelle comme une contribution majeure à la prévention des difficultés à l'école et à la prévention de leur médicalisation.

**Malgré ces dysfonctionnements et ces dérives, et en tenant compte des évolutions sociétales et des réponses institutionnelles apportées, la FNAREN et les AREN resteront force de proposition auprès de l'institution et continueront à penser le métier de rééducateur et à agir pour une approche globale et relationnelle de la difficulté scolaire.**

## **Formation**

**La formation doit investir des champs théoriques variés pour aborder la complexité des difficultés scolaires dont l'approche clinique doit rester l'axe central autour duquel la formation s'articule. Elle doit préparer à l'aide rééducative individuelle et en groupe, à la médiation de groupe, et à la prévention, aux entretiens (familles, enseignants, partenaires...) et au travail en équipe (RASED, pôle ressource...)**

Cette formation spécifique doit accorder aux enseignantEs spécialiséEs de l'aide relationnelle le temps nécessaire à l'approche théorique, à l'analyse de pratique en groupe, à l'élaboration de l'écrit professionnel, à la pratique accompagnée et ainsi à l'appropriation d'une nouvelle identité professionnelle. Tout doit être mis en œuvre pour faciliter l'entrée dans le métier, notamment dans l'articulation entre théorie et pratique.

**La nouvelle formation des enseignantEs spécialiséEs chargéEs de l'aide relationnelle s'inscrit dans la logique de l'école inclusive. Ce cadre institutionnel bouleverse notre identité professionnelle. Cependant, les valeurs, les concepts, les outils et les pratiques de la rééducation restent indispensables à cette école qui accueille tous les élèves.**

La FNAREN continuera à reconnaître « rééducateur ou rééducatrice de l'Education nationale » comme le terme générique regroupant maître G, enseignantE spécialiséE de l'aide à dominante rééducative ou relationnelle.

S'agissant du cœur du métier du rééducateur, l'aide rééducative auprès des élèves sera celle que la FNAREN continuera de privilégier.

La FNAREN dénonce une nouvelle réduction des temps de formation, une formation initiale qui n'accorde pas le temps nécessaire à la spécialisation, et tend à supprimer la spécialité de l'aide rééducative. Les départs en formation sont toujours insuffisants et soumis aux choix académiques.

Après une année d'expérimentation du tutorat CAPPEI, à raison de 24 heures par an, la FNAREN constate aujourd'hui, l'insuffisance de ce suivi au regard de la professionnalisation.

La FNAREN propose la mise en œuvre d'un stage de pratique accompagnée régulier et hebdomadaire, basé sur la transmission entre pairs débouchant sur :

- La connaissance des différentes modalités d'intervention.
- L'expérimentation de la dimension relationnelle des aides.
- La pratique du suivi d'un enfant sous le regard d'un rééducateur.

La FNAREN défend la pratique accompagnée des stagiaires par des rééducateurs ou des rééducatrices forméEs, ½ journée par semaine, dans un RASED. Elle propose l'inscription des stagiaires à des temps d'analyse de la pratique professionnelle dans le cadre de la formation CAPPEI.

La FNAREN souhaite que les temps de rencontres institutionnelles des rééducateurs/trices d'accueil rémunérées soient respectées afin d'assurer la cohérence de la formation entre les différents acteurs.

La FNAREN agit pour la relance réelle d'une formation spécialisée de qualité, initiale et continue dans le cadre des ESPE.

En tant qu'organisme de formation, elle pourra prendre une place dans la formation initiale et continue des rééducateurs, pour assurer une continuité avec les pratiques actuelles et être force de proposition pour de nouvelles modalités d'aide.

La FNAREN soutiendra les actions menées par les rééducateurs/trices des AREN sur le terrain :

- participation aux réunions sur la formation CAPPEI
- rencontre, accueil, information et accompagnement des personnes intéressées par l'aide relationnelle et des stagiaires CAPPEI
- invitation à une réunion d'AREN pour présenter la FNAREN et ses propositions de formation
- participation à différents niveaux de la formation CAPPEI (intervenant-formateur, tuteur, membre du jury...)

· proposition des contenus de formation spécifiques au métier dans les 100 heures MIN, ouverts à tous les enseignants spécialisés chargés de l'aide relationnelle.

La FNAREN, dans le cadre de sa commission formation / professionnalisation, observera les changements liés à la mise en œuvre du CAPPEI, relèvera les manques de la nouvelle formation, constatera la disparité des dispositifs de formation après recensement des fonctionnements des différents centres de formation (dont les avis des stagiaires et des formateurs).

La formation continue doit retrouver sa place pour permettre d'accompagner les personnels dans l'évolution de leurs pratiques. Les AREN tenteront de faire intégrer les ateliers d'analyse de la pratique dans les plans de formation départementaux.

**Afin que la prise en compte des difficultés que peut rencontrer chaque élève et que l'aide au sein de l'école restent une priorité, la FNAREN demande, en multipliant et diversifiant les actions de communication, la reconnaissance et la promotion du travail des rééducatrices/teurs et des RASED par la hiérarchie de l'Éducation nationale et les ESPE (interventions en formation initiale et continue).**

### **Communication**

**Le site de la FNAREN « fnaren.fr »** est un vecteur essentiel de communication. Il doit contribuer à une meilleure visibilité des actions locales, départementales et régionales de défense et de promotion des RASED et de la rééducation. Relais de la vie fédérative de la FNAREN, il est un outil de lutte contre l'isolement des collègues. Son optimisation sera une de nos priorités.

La Commission « communication » du conseil d'administration de la FNAREN travaillera au référencement et à la mise en ligne des textes FNAREN actualisés et des outils existants et à venir (médiations, pratiques, dispositifs...) pour élargir leur accessibilité. La FNAREN veillera à communiquer sur ses actions au travers des médias (manifeste du Comité scientifique, lettre ouverte, film, argumentaire...).

**Le Comité scientifique de la FNAREN est un appui fort pour la fédération : il enrichit la réflexion, propose et/ou soutient des actions.**

La FNAREN l'associera autant que possible à son projet, en l'invitant à s'exprimer lors des CA et du forum du Comité scientifique du congrès, en le consultant à propos des actions menées et sera à l'écoute de ses propositions. Elle communiquera à ce sujet.

**La FNAREN reste engagée dans un travail partenarial.** Elle continue de lutter dans le cadre du collectif RASED (associations professionnelles FNAME et AFPEN, associations de parents FCPE, syndicats et AGSAS).

Elle s'inscrit dans d'autres collectifs et partenaires (CEP Enfance, AEDE, COGRADE, AFEV, ATD Quart Monde, ADA... ICEM, AGEEM, ANCP&AF, GFEN, FOF...) pour défendre l'idée d'une école et d'une société émancipatrices, humaines et « humanisantes ».

**Dans un mouvement d'ensemble que nous subissons, y compris en dehors de l'Éducation nationale, il est plus que jamais d'actualité d'agir avec les nombreux acteurs mobilisés autour des métiers de la relation et de l'enfance.**

### **Actions de recherche, d'innovation et de formation :**

#### **La FNAREN, organisme de formation**

Afin d'assurer la transmission de l'aide rééducative, la FNAREN (re)deviendra un organisme de formation professionnelle : ses conférences, ses ateliers de pratique professionnelle, ...

#### **Le congrès national**

Point fort de nos actions de recherche, de formation et de communication, il accueille les rééducatrices et les rééducateurs mais aussi d'autres professionnelLES. Il s'inscrit dans une dynamique de recherche et d'évolution de la pratique rééducative.

La FNAREN organise cette année son XXXIVème congrès, intitulé « Jouer, rejouer, déjouer ... enjouer : le jeu au cœur de l'aide relationnelle/rééducative à l'école », organisé par les « Glaneurs » AREN 87, 17 et 86 qui se déroulera à Limoges du 26 au 29 juin 2019. Il sera précédé d'un « printemps

de la rééducation » : colloques régionaux, séminaires (avec trace écrite possible), conférences et ateliers d'échanges de pratiques, si possible co-financés par l'Éducation nationale et ouverts à d'autres enseignantEs spécialiséEs ou non.

### **Les publications**

Notre revue trimestrielle « envie d'école », journal des rééducateurs de l'Éducation nationale, est un outil de travail et de synthèse qui permet de partager nos pratiques et d'enrichir les échanges avec les partenaires du système éducatif.

L'ERRE est la revue de recherche et de théorisation des pratiques rééducatives. Un prochain numéro sur le thème de la transmission est en préparation.

Le numéro spécial « Actes du XXXIIIème congrès, Rouen 2018 » paraîtra en juin 2019.

Le film « Un parmi les autres » reste un outil essentiel et incontournable pour porter la parole des RASED et expliquer notre métier. Il est désormais libre de droits.

Une réflexion sur la gestion du stock des publications FNAREN est nécessaire.

### **La recherche**

La FNAREN s'est enrichie de l'appui d'un comité scientifique en 1999. Il est composé de personnalités sensibles à la nécessité d'une aide humaniste qui prend en compte l'enfant dans sa globalité de sujet en devenir. Universitaires, chercheurs, psychanalystes, philosophes, médecins, sociologues, psychologues, et plus largement professionnels de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, de la famille, de la santé, des services sociaux, de la justice... contribuent par leur diversité à la réflexion théorique de la FNAREN, qui les associe à l'élaboration des numéros de l'ERRE, de ses publications. Le forum du comité scientifique, temps de débat avec les adhérentEs, se tient durant le congrès.

La FNAREN pourra initier la création d'un mouvement, ouvert à d'autres professionnels de l'enfance, pour préserver le patrimoine de notre métier, promouvoir une formation centrée sur la clinique rééducative (expérience et expérimentations de la fonction symbolique grâce aux activités ludiques et médiations culturelles) et contribuer à transmettre aux personnes intéressées les fondamentaux de la rééducation.

### **La vie fédérative de la FNAREN**

Elle est indispensable au fonctionnement démocratique de notre fédération. Elle s'appuie sur le travail et la réflexion menés dans chaque AREN, dont l'administratrice/teur est le relais par sa présence au Conseil d'Administration. Elle vit aussi grâce au lien FNAREN-AREN.

En retour, les échanges et débats lors de ces réunions et les travaux menés en commissions (Finances, Congrès, Vie Fédérative, Communication, Publications, Partenariat, Comité scientifique, Formation...) permettent à chaque administratrice/teur d'impulser de nouvelles actions, réflexions, recherches, formations dans son département.

Ces commissions de travail peuvent évoluer en fonction de l'actualité.

La FNAREN poursuivra un travail de réflexion et continuera à œuvrer pour que les rééducateurs/trices, et les AREN, se sentent soutenuEs, fédéréEs, puissent résister, se mobiliser et agir localement.

Parce que l'aide spécialisée à dominante rééducative est une réponse pertinente aux difficultés que rencontrent certains enfants pour lesquels apprendre ne va pas de soi,

Parce que nous affirmons que tous les enfants sont capables d'apprendre et de s'épanouir, à condition que soit créé un environnement scolaire bienveillant et sécurisant, où la coopération et la co-réflexion sont au cœur des apprentissages,

Parce qu'il faut veiller à ce que les politiques éducatives inclusives reconnaissent notre approche comme une réponse à la complexité de la difficulté scolaire,

Parce que le devenir de l'école est un enjeu sociétal fondamental,

**La FNAREN réaffirme la nécessité de tenir compte de la complexité de la difficulté scolaire et continue de s'engager dans une politique destinée à défendre le droit des enfants à bénéficier d'une aide rééducative à l'école, lorsqu'elle est adaptée à leur situation singulière.**